



# BON DE COMMANDE 2026 CSE ET AMICALES DU PERSONNEL

## E.BILLETS CSE

**19€50**  
**TARIF UNIQUE\***

ADULTE / ENFANT  
Validité 2 saisons 2026 / 2027

minimum 25 billets  
à la première commande

**18€50**  
**TARIF UNIQUE\***

ADULTE / ENFANT  
Validité 2 saisons 2026 / 2027

minimum 100 billets  
à la première commande

\* Prix public 2026 : Avril/Mai/Septembre : Adulte 23,00 € / Enfant 19,90 € - Juin/Juillet/Août : Adulte 24,00 € / Enfant 20,90 €

## JE COMMANDE MES E.BILLETS

### EN LIGNE



Demandez vos accès WEB par mail en joignant votre bon de commande à [reservation@angemichel.com](mailto:reservation@angemichel.com)

### PAR COURRIER



Complétez le bon de commande et envoyez celui-ci avec votre règlement par chèque à :

ANGE MICHEL  
Service achat  
50730 ST MARTIN DE LANDELLES

### PAR TÉLÉPHONE



Contactez le service achat au

02 33 49 04 74  
07 64 81 35 16

## VOS COORDONNÉES

Nom de l'entreprise / amicale .....

Nom du responsable billetterie ..... Fonction .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél ..... Email (obligatoire) .....

### JE COMMUNIQUE AU SEIN DU CSE

☐ Dépliants ☐ Porte dépliant ☐ Affiche A3 / Quantité: ..... ☐ Support numérique pour vos mails, votre site internet (images, vidéo...)

### MODES DE PAIEMENT

- ☐ Chèque bancaire de votre organisme  
☐ Virement bancaire / mandat administratif  
☐ Carte bancaire (uniquement en passant la commande sur [www.angemichel.com](http://www.angemichel.com))

☐ J'accepte et je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente au verso.

### VOTRE COMMANDE

|     | PRIX    | QUANTITÉ | TOTAL |
|-----|---------|----------|-------|
| N°1 | 19,50 € |          | =     |
| N°2 | 18,50 € |          | =     |

TOTAL COMMANDE

### BON POUR ACCORD

Date : ..... / ..... / .....

Nom : .....

Signature et cachet

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## 1. GRAND PUBLIC

**1.1 : Généralités** Ces conditions générales de vente s'appliquent à toutes les opérations de vente conclues par le Parc de loisirs Ange Michel de Saint Martin de Landelles. Selon le type de produit vendu, des conditions particulières s'appliquent. Le Parc de loisirs Ange Michel vend : de la billetterie individuelle, de la billetterie comité d'entreprise, des visites en groupe, de la restauration et des produits dérivés. Les présentes conditions générales et les conditions particulières (applicables selon le produit) font parties intégrantes du contrat de vente.

**1.2 Capacité** Tout client du Parc de Loisirs Ange Michel reconnaît avoir la capacité de contracter aux conditions décrites dans les conditions générales de vente présentées ci-après, c'est-à-dire avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle. Tout client du Parc de Loisirs Ange Michel reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions de vente avant d'avoir passé sa commande. Dès lors, la prise de commande ou l'achat de billetterie entraîne son entière adhésion aux conditions générales et particulières de vente du Parc de loisirs Ange Michel et son acceptation sans réserve de l'intégralité de leurs dispositions.

## 2. RESERVATION

**2.1 : Visite en groupe** Le groupe doit être composé d'un minimum de 20 personnes pour bénéficier du tarif groupe. Tout type de contrat de réservation Ange Michel avec ou sans restauration doit être envoyé au minimum 2 semaines avant la date de visite :

- ▀ par email via le contrat de réservation en ligne
- ▀ par email les critères obligatoires devront être impérativement remplis
- ▀ par courrier, avec les mentions manuscrites obligatoires suivantes : lu et approuvé, date, signature et tampon.

Aucune entrée ne sera renégociée ni revue en terme de tarification pour des raisons climatiques ou en raison de la fermeture exceptionnelle d'une attraction.

**2.2 : Restauration** La réservation s'effectue, au plus tard, 3 semaines avant la date de visite, un acompte de 30% est demandé lors de la réservation. Le groupe choisit au préalable un menu identique à tout le groupe (sauf régime alimentaire spécifique) . Tous nos prix s'entendent taxes et services compris. Le restaurant doit être informé de toute modification du nombre de couverts au moins 1 semaine avant la date de prestation. Le non respect de ces conditions de forme et/ou de délai entraînera automatiquement la facturation du nombre de repas réservés mais non consommés.

**2.3 : Billetterie CSE et amicales du personnel** Billets non échangeables, non remboursables, valables 2 saisons, tarif préférentiel valable pour l'achat de 25 billets minimum à la première commande. Création d'un espace membre sur [www.angemichel.com](http://www.angemichel.com) avec identifiant et mot de passe, les responsables CSE et amicales du personnel commandent en autonomie leur billetterie. Le parc peut également accompagner dans toutes les démarches si nécessaire.

## 3. MODALITES DE PAIEMENT

Tout retard de paiement donnera droit à une indemnité pour frais de recouvrement s'élevant à 40 €.

**3.1 : Visite et restauration Ange Michel** Votre facture définitive est payable le jour de la visite aux caisses du parc. Dans le cas d'un règlement administratif (Bon Chorus, mandat, voucher, bon de commande), le client remet à l'arrivée sur le site l'engagement de l'établissement à s'acquitter du montant, sans ce document l'accès au parc est refusé. Les groupes familiaux ou d'amis doivent régler comptant en un seul paiement (espèces ou carte bancaire) pour l'ensemble du groupe. Nous n'acceptons pas les chèques vacances ni les chèques bancaires des individuels pour les groupes.

**3.2 : Billetterie comité d'entreprise** Le paiement s'effectue en ligne sur [www.angemichel.com](http://www.angemichel.com) soit par : carte bancaire, chèque ou virement bancaire. Le e-billet CSE est individuel, au nom du CSE et ne peut être cédé ou vendu à un tiers.

## 4. MODIFICATIONS

**4.1 : Visite en groupe** Toutes modifications d'une réservation confirmée doit s'effectuer par email ou courrier au service réservation du parc Ange Michel. Cette modification doit être effectuée au plus tard 48h avant la date de la visite.

## 5. ANNULATION

**5.1 : Visite en groupe** Toute annulation d'une réservation confirmée doit s'effectuer par email ou courrier au service réservation du parc Ange Michel.

- ▀ 1 mois avant la visite : toute annulation de réservation confirmée n'entraînera pas de facturation.
- ▀ Entre 1 mois et à 48 heures avant la visite : toute annulation de réservation sera facturée à 30 % de la facture globale.
- ▀ A 48 heures avant la visite : toute annulation de réservation sera facturée à 75% de la facture globale.
- ▀ Si la visite est reportée à une autre date d'ouverture du parc, aucun frais ne seront facturés.

**5.2 : Visite en groupe AVEC restauration** Toute annulation d'une réservation confirmée doit s'effectuer par email à [reservation@angemichel.com](mailto:reservation@angemichel.com) ou courrier au service réservation du parc Ange Michel.

- ▀ 1 mois avant la visite : toute annulation de réservation confirmée n'entraînera pas de facturation, nous restituerons l'acompte de 30%.
- ▀ Entre 1 mois et à 15 jours avant la visite : toute annulation de réservation sera facturée à 30% de la facture globale, le chèque d'acompte sera donc conservé.
- ▀ 15 jours avant la visite : toute annulation de réservation sera facturée à 75% de la facture globale.

**5.3 : Billetterie CSE et amicales du personnel** Toute commande de billetterie CSE et amicales du personnel en formule achat qui est réglée, ne sera ni reprise, ni échangée, ni remboursée.

## 6. CONDITIONS PARTICULIÈRES

**6.1 : Assurances** Le parc de loisirs Ange Michel décline toute responsabilité pour les dommages survenus à la suite du non-respect des consignes de sécurité, ainsi que pour les vols susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériel apportés par les visiteurs/ clients. Chaque membre du groupe est responsable des dommages qu'il pourrait causer à l'intérieur du parc et/ou du restaurant, lors de sa visite.

**6.2 : Tarifs** Nos tarifs sont nets et non cumulables avec des offres promotionnelles.

**6.3 : Carte Pass d'Angy** La carte Pass d'Angy n'est pas utilisable dans les visites de groupe.

**6.4 : Billetterie CSE et amicales du personnel** Le e-billet CSE est individuel, au nom du CSE et ne peut être cédé ou vendu à un tiers c'est à dire en dehors du cadre d'un CSE. Il est réservé au personnel et à sa famille proche (conjoint et enfants). Toute vente à des personnes qui ne font pas partie de l'entreprise sera considérée comme frauduleuse et sera passible de poursuites. Les CSE distribuent un billet par visiteur par journée.

## 7. LITIGES

Les présentes conditions générales de ventes sont soumises au droit français. Tout litige qui n'aura pu être réglé à l'amiable relèvera du tribunal de commerce d'Avranches.